



Séance du 13 Août de l'an Deux Mille Quinze à Dix Huit heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Jean Pierre LECCIA

Membres du Conseil Communautaire : 23

En exercice : 23

Date de la convocation : 6 Août 2015

Présents : 15 : M. AGOSTINI Pierre, M. ANTONINI Francis, M. BATTAGLIA Jean Baptiste, M. FONDACCI DE PAOLI Jean Claude, M. GREGOGNA Joseph, Mme JEANNE Jeanne, M. LECCIA Dominique, M. LECCIA Jean Pierre, M. LINALE Jacques, M. LUCIANI Dominique, M. TOMASI François, M. TOMI Christian, M. TOMI Marc, M. VINCENTI Antoine, Mme VOLELLI Ginette

Représentés : 4 : Mme BOCHECIAMPE Katia par Mme JEANNE Jeanne
M. CASALE Philippe par M. TOMI Marc
Mme QUILICI Sylvie par M. FONDACCI DE PAOLI Jean Claude
M. UGOLINI Ferdinand par M. LECCIA Jean Pierre

Absents : 4 : M. BELLINI Charles, M. CHIARELLI Joseph, Mme GIANILY Romaine, M. MAROSELLI Dominique

Quorum atteint

Ordre du jour :

- Ordures ménagères :
 - discussion sur le protocole d'accord proposé par la commune de Prunelli aux collectivités adhérentes du Syvadec
 - point sur la REOM 2015
- Séminaire Elus du Nebbiu du 05 Septembre 2015
- Délibérations
 - Délibération 40.2015 « Modification de l'état des restes à réaliser 2014 »
 - Délibération 41.2015 « Budget primitif 2015 : Décision Modificative n°3.2015 »
 - Délibération 42.2015 « Prise en charge par la Communauté de Communes du Nebbiu de l'annuité restante relative au camion BOM d'Olmata di Tuda transféré au dispositif de collecte des OM et TS »

- Délibération 43.2015 « Attribution du marché « Mise en place du tri sélectif sur Rutali et Consolidation dispositif collecte territoire »
 - Délibération 44.2015 « Renouvellement de deux emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité »
 - Délibération 45.2015 « Validation du transfert de la compétence Enfance – Jeunesse à la communauté de Communes du Nebbiu »
 - Délibération 46.2015 « Contrat Enfance Jeunesse – CAF Hte Corse »
 - Délibération 47.2015 « Engagement de la Communauté de Communes du Nebbiu pour l'augmentation des objectifs de tri sélectif à l'horizon 2020 »
- Questions diverses

DÉLIBÉRATIONS

		VOTES			
N°	INTITULÉ	POUR	CONTRE	ABSTENTION	STATUT
40.2015	Modification des RAR 2015 au BP 2015	18	0	0	ADOPTÉ
41.2015	DM	18	0	0	ADOPTÉ
42.2015	Transfert partiel du prêt bancaire d'Olmata di Tuda	18	0	0	ADOPTÉ
43.2015	Attribution marché « Consolidation du dispositif de tri sélectif »	Reporté : le Maître d'œuvre a demandé des renseignements complémentaires aux entreprises qui ont répondu au marché et nous n'aurons ces réponses que le 4 septembre 2015			
44.2015	Renouvellement de deux emplois non permanents	18	0	0	ADOPTÉ
45.2015	Transfert compétence Enfance Jeunesse	18	0	0	ADOPTÉ
46.2015	Contrat Enfance Jeunesse CAF	18	0	0	ADOPTÉ
47.2015	Modification des objectifs de tri sélectif	18	0	0	ADOPTÉ

DÉBATS

- ✓ **Invitation de Mme la Sous Préfète à une réunion concernant les déchets ménagers :**
Vu les problématiques routières pour se rendre à Calvi en période estivale et que cette réunion ne concerne que le Nebbiu, les élus souhaitent que la réunion se tienne sur le territoire du Nebbiu et non en Sous Préfecture.

✓ **Crèches municipales :**

- M. Jacky Linale, maire de Pieve, propose que les crèches existantes puissent accueillir les enfants des villages du territoire. Cela donnerait plus de force à la structuration nécessaire pour sédentariser des futures familles
- M. Pierre Agostini, maire d'Olmata di Tuda, informe qu'un projet de crèche est en cours au Cole San Stefanu et pourra ainsi proposer cette disponibilité pour les familles voisines.
- M. Jean Pierre Leccia, Pdt, invite les maires à travailler sur la mutualisation des moyens et des structures

✓ **Ecoles :** Les élus ont soulevé le problème de la fréquentation des écoles et les problématiques liées aux baisses des effectifs d'élèves sur certaines du territoire. Une solution a été évoquée : la mise en œuvre d'un Regroupement Pédagogique Intercommunal qui regroupe l'ensemble des écoles du territoire en remplacement des RPI existants.

M. Jean Pierre Leccia, Pdt, propose que la commission « Education » fasse des propositions en ce sens dès la prochaine rentrée scolaire pour une mise en œuvre en 2016.

✓ **Compétence Enfance Jeunesse :** au vu du transfert de la compétence à la Communauté de Communes, le pdt propose que nous étudions la possibilité d'intégrer globalement le dispositif actuel basé sur l'Association A Leia au sein de la Communauté de Communes. Cela permettra une simplification budgétaire en lissant les sources de dépenses et de recettes et les contractualisations diverses.

✓ **OM/TS :** M. le Pdt restitue la réunion du Fiumorbu au cours de laquelle a été officiellement demandé à l'ensemble des élus présents de s'engager sur une réduction des déchets à la source pour éviter l'engorgement des centres d'enfouissement.

Le débat en séance a porté sur les moyens à mettre en œuvre à court et moyen terme sur notre territoire, tant au niveau de la collecte que du traitement. Tous les moyens utiles devront être mis en œuvre.

Concernant les déchets carnés, la commune d'Oletta vient de s'équiper d'une zone d'enfouissement et de traitement à al chaux. M. le Pdt invite les maires à se doter de ce type d'outil. La recyclerie proposera une solution (service payant de collecte des déchets carnés) pour les commerces et la grande distribution.

Afin de diminuer les déchets fermentescibles une campagne soutenue de mise à disposition de composteurs sera lancée au plus vite.

Concernant la redevance OM pour les locations de tourisme, il est rappelé aux maires que les particuliers qui louent doivent être considérés au même titre que les gîtes de faible capacité et leur redevance est de 250 euros annuels, quelque soit le temps de location. Il est aussi rappelé aux maires que sur les listings fournis par certaines communes n'apparaissent pas les agriculteurs qui ont des ateliers (transformation, découpe, cave viticole,...). Il leur est demandé de les rajouter afin que nous puissions établir le titre adéquat.

✓ **Réforme territoriale :** M. le Pdt propose que soit ouverte la discussion sur l'avenir de la CC et des autres interco. Il ne faut pas attendre et évaluer quelles seront les possibilités que nous aurons, les différents scénarios qui pourront s'écrire et se déterminer sur un choix plutôt que d'attendre que nous soit imposé quelque chose.

